

France-Dole: Technical inspection and testing services

OJ S 114/2021 15/06/2021

Contract notice

Services

Legal Basis:

Directive 2014/24/EU

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: Grand Dole Habitat

Postal address: 12 rue Costes et Bellonte — BP 58

Town: Dole Cedex

NUTS code: FRC22 Jura

Postal code: 39107

Country: France

E-mail: cellulemarches@gdhabitat.fr

Telephone: +33 384796297

Internet address(es):Main address: <http://grand-dole-habitat.e-marchespublics.com>Address of the buyer profile: <http://grand-dole-habitat.e-marchespublics.com>**I.3. Communication**

The procurement documents are available for unrestricted and full direct access, free of charge, at: <http://grand-dole-habitat.e-marchespublics.com>

Additional information can be obtained from the abovementioned address

Tenders or requests to participate must be submitted electronically via: <http://grand-dole-habitat.e-marchespublics.com>

Tenders or requests to participate must be submitted to the abovementioned address

I.4. Type of the contracting authority

Other type: EPIC

I.5. Main activity

Other activity: Logements et équipements collectifs

Section II: Object

II.1. Scope of the procurement**II.1.1. Title**

Missions de diagnostic amiante et plomb avant travaux relatives à la réhabilitation, démolition et changement d'usage du NPNRU des Mesnils Pasteur, Dole

II.1.2. Main CPV code

71630000 Technical inspection and testing services

II.1.3. Type of contract

Services

II.1.4. Short description

La présente consultation a pour objet les prestations de diagnostic amiante et plomb avant travaux relatives à la rénovation énergétique de 310 logements, la restructuration d'une tour de 53 logements et la démolition de 31 logements quartier des Mesnils Pasteur, à Dole.

II.1.5. Estimated total value

II.1.6. Information about lots

This contract is divided into lots: no

II.2. Description

II.2.2. Additional CPV code(s)

71630000 Technical inspection and testing services

II.2.3. Place of performance

NUTS code: FRC22 Jura

Main site or place of performance: Quartier des Mesnils Pasteur à Dole.

II.2.4. Description of the procurement

Diagnostic amiante et plomb avant travaux.

II.2.5. Award criteria

Price is not the only award criterion and all criteria are stated only in the procurement documents

II.2.6. Estimated value

II.2.7. Duration of the contract, framework agreement or dynamic purchasing system

Duration in months: 12

This contract is subject to renewal: no

II.2.10. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2.11. Information about options

Options: no

II.2.13. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds: no

II.2.14. Additional information

Pendant l'année qui suit la notification du marché, le prestataire pourra être sollicité ponctuellement pour effectuer des repérages devenus nécessaires et non initialement prévus.

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions for participation

III.1.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions:

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du code de la commande publique:

- la lettre de candidature (ou modèle DC1);
- la déclaration du candidat (ou modèle DC2) en y joignant l'ensemble des justificatifs;
- le candidat pourra remettre avec son offre, les certificats justifiant que le candidat a satisfait aux obligations sociales et fiscales: attestations URSSAF;
- certificat n° 3666-1, 3666-2 et 3666-3 délivré par les services fiscaux;
- attestation «Caisse de congés payés»;
- copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire;
- déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article R. 2143-3 du code de la commande publique;
- renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L. 5212-1 à 4 du code du travail.

III.1.2. Economic and financial standing

List and brief description of selection criteria:

- déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles;
- déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels.

III.1.3. Technical and professional ability

List and brief description of selection criteria:

- déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années;
- liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique;
- indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat;
- déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de contrats de même nature.

Les certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats sont en particulier:

- l'opérateur en charge de ce repérage est une personne compétente définie à l'article R. 1334-29 du code de la santé publique, suivant les conditions de l'article L. 271-6 du code de la construction et de l'habitation et ayant souscrit à une assurance en rapport avec sa mission. Il ne pourra recourir aux services d'un autre opérateur que si celui-ci satisfait aux mêmes prescriptions;
- à cet effet, l'opérateur de repérage doit pouvoir justifier de ses compétences et d'une assurance pour exercer ce type d'activité. Ainsi, il devra fournir les justificatifs de sa certification, par un organisme accrédité, à la réalisation des diagnostics amiante avant travaux, d'après l'arrêté du 2.7.2018. Sa formation doit être faite sur la base de la norme NFX 46-020 d'août 2017;
- l'opérateur de repérage en tant que travailleur réalisant des interventions sur des matériaux ou des appareils susceptibles d'émettre des fibres d'amiante, doit être formé à la prévention des risques liés à l'amiante conformément au code du travail (intervention cadre sous-section 4). Il doit être en permanence formé et à jour de son recyclage suivant les dispositions prévues par l'arrêté du 23.2.2012 entré en vigueur le 8.3.2012. Cet arrêté précise les exigences de formation des travailleurs affectés aux activités citées ci-dessus. L'opérateur doit aussi intervenir suivant un mode opératoire qui est le résultat d'une évaluation des risques

(document formalisé par écrit du titulaire dans son mémoire technique) répondant en tous points aux dispositions prévues par le décret n° 2012-639 du 4.5.2012 relatif aux risques d'exposition à l'amiante.

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Minimum level(s) of standards possibly required:

Les certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats sont en particulier:

— l'opérateur en charge de ce repérage est une personne compétente définie à l'article R. 1334-29 du code de la santé publique, suivant les conditions de l'article L. 271-6 du code de la construction et de l'habitation et ayant souscrit à une assurance en rapport avec sa mission. Il ne pourra recourir aux services d'un autre opérateur que si celui-ci satisfait aux mêmes prescriptions;

— à cet effet, l'opérateur de repérage doit pouvoir justifier de ses compétences et d'une assurance pour exercer ce type d'activité. Ainsi, il devra fournir les justificatifs de sa certification, par un organisme accrédité, à la réalisation des diagnostics amiante avant travaux, d'après l'arrêté du 2.7.2018. Sa formation doit être faite sur la base de la norme NFX 46-020 d'août 2017;

— l'opérateur de repérage en tant que travailleur réalisant des interventions sur des matériaux ou des appareils susceptibles d'émettre des fibres d'amiante, doit être formé à la prévention des risques liés à l'amiante conformément au code du travail (intervention cadre sous-section 4). Il doit être en permanence formé et à jour de son recyclage suivant les dispositions prévues par l'arrêté du 23.2.2012 entré en vigueur le 8.3.2012. Cet arrêté précise les exigences de formation des travailleurs affectés aux activités citées ci-dessus. L'opérateur doit aussi intervenir suivant un mode opératoire qui est le résultat d'une évaluation des risques (document formalisé par écrit du titulaire dans son mémoire technique) répondant en tous points aux dispositions prévues par le décret n° 2012-639 du 4.5.2012 relatif aux risques d'exposition à l'amiante.

Section IV: Procedure

IV.1. Description

IV.1.1. Type of procedure

Open procedure

IV.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

IV.1.8. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

IV.2. Administrative information

IV.2.2. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

Date: 15/07/2021 Local time: 12:00

IV.2.3. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.2.4. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French

IV.2.6. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

Duration in months: 3 (from the date stated for receipt of tender)

IV.2.7. Conditions for opening of tenders

Date: 16/07/2021 Local time: 08:00

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: no

VI.3. Additional information

L'offre sera présentée par un seul candidat ou par un groupement.

En cas de groupement, le pouvoir adjudicateur n'impose aucune forme de groupement.

Par application de l'article R. 2142-21 du code de la commande publique, il est interdit aux candidats de se présenter pour le même marché en qualité de candidat individuel et de membres d'un ou plusieurs groupements.

Les délais maximaux pour la réalisation des diagnostics selon le programme travaux est fixé à cinq mois.

Règlement à 30 jours.

Prix fermes non actualisables.

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: Tribunal administratif de Besançon

Postal address: 30 rue Charles Nodier

Town: Besançon

Postal code: 25000

Country: France

VI.4.3. Review procedure

Precise information on deadline(s) for review procedures:

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes: articles R. 421-1 à R. 421-7 du code de justice administrative (deux mois à compter de la notification ou publication de la décision de rejet de l'organisme), articles L. 551-1 et R. 551-1 du code de justice administrative pour le référé précontractuel qui peut être exercé depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du contrat. Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés (deux mois à compter de la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique).

VI.4.4. Service from which information about the review procedure may be obtained

Official name: Tribunal administratif de Besançon

Postal address: 30 rue Charles Nodier

Town: Besançon

Postal code: 25000

Country: France

VI.5. Date of dispatch of this notice

10/06/2021